

## NOS PARTENAIRES



- Autres partenaires de l'EPSMR



- Hôpitaux (CHOR, CHU, Hôpital des Enfants)
- Hôpitaux de jour pédopsychiatriques
- Unités d'appui de l'EPSMR (EMAAF, UPT)
- Médecine scolaire
- Ecoles (de la maternelle au lycée)
- Foyer d'hébergement pour Enfants



- Médecins traitants
- Tutelles



- PMI
- AEJR
- CRIA
- LES CMPP
- LES IMPRO
- ITEP
- MAISON DÉPARTEMENTALE
- SERVICE ARPEJE
- CAMSP
- LES IME
- SESSAD

## NOUS CONTACTER

### CMPEA-CATTP

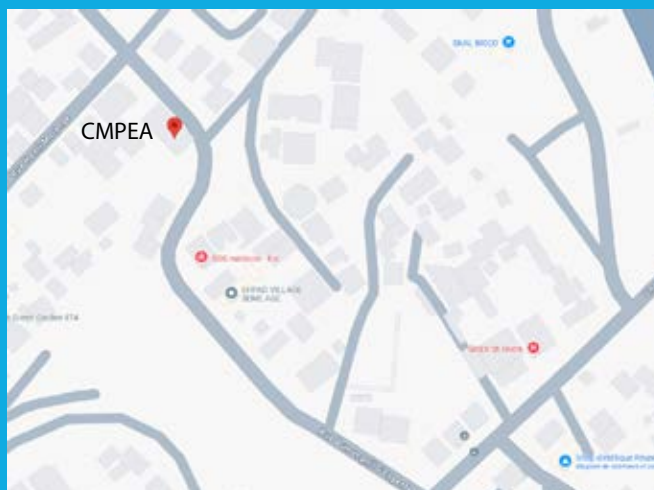
Tél. secrétariat : 0262 74 38 20  
cmpea.st-andre@epsmr.org

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 16h00

Adresse :  
210 rue Dumesnil d'Engente  
97440 Saint-André

Site Web : [www.epsmr.org](http://www.epsmr.org)



42 chemin Grand Pourpier  
97460 Saint-Paul  
direction@epsmr.org  
Standard : 0262 74 30 00



Etablissement Public  
de Santé Mentale  
de la Réunion

## CMPEA-CATTP

Centre Médico - Psychologique  
pour Enfants et Adolescents

Centre d'Activités  
Thérapeutiques à Temps Partiel



## SAINT-ANDRÉ

## NOS MISSIONS

Le CMPEA est un centre de soins qui propose des consultations individuelles et des prises en charge en groupe thérapeutique (CATTP). Le CMPEA a pour mission des actions de prévention, de diagnostic, d'orientation, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.

Le CATTP, prolongement de l'activité CMPEA, assure un accueil thérapeutique à temps partiel, visant à maintenir ou à favoriser les interactions sociales, l'autonomisation, l'expression corporelle, relationnelle et émotionnelle.

## LES PERSONNES PRISES EN CHARGE

Le CMPEA assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour tout enfant en souffrance psychique de 3 à 18 ans et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées.

## LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge est définie en articulation avec les familles et les différents partenaires.

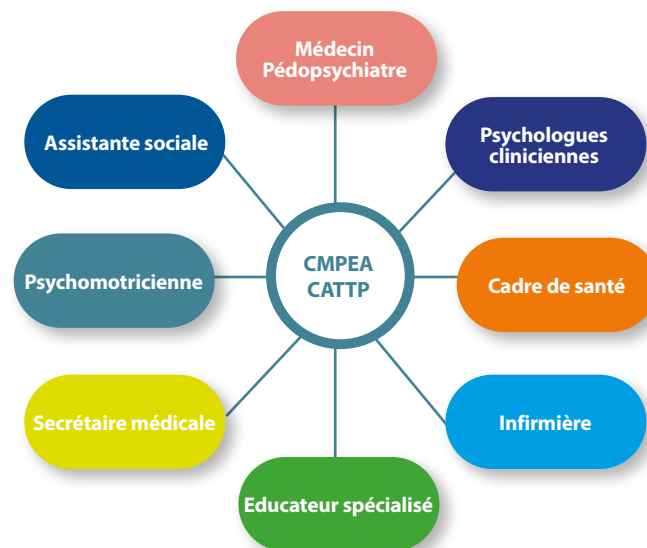
Il s'agit de prendre en charge de façon pluridisciplinaire les enfants et adolescents en souffrance psychique, au sein de son environnement de vie (famille, école, institution...) et d'offrir des soins appropriés.

## COMMENT NOUS SOLLICITER



Les demandes de soins émanent soit de la personne elle-même, soit de ses parents ou de son représentant légal, ou de tout professionnel de l'enfance en lien avec le public (éducation nationale, partenaire sociaux, etc).

## UNE EQUIPE PURIDISCIPLINAIRE



## A SAVOIR

Tout enfant, à son entrée, sera reçu avec sa famille par un infirmier d'accueil et d'orientation (IAO).